

COMMUNE DE VILLENES-SUR-SEINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2026/232 DU 22 SEPTEMBRE 2026

Réf. MAB/TC

OBJET : CONSTITUTION DU COMITE CONSULTATIF DU TEMPS LONG

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2143-2,

VU la délibération 2026/033 du Conseil municipal en date du 19 mai 2026 instituant un Comité consultatif du Temps long

CONSIDERANT que le comité consultatif est composé de 15 membres maximum qui seront nommés par arrêté du maire, après avoir fait acte de candidature :

- 5 élus municipaux en respectant le principe de la représentation proportionnelle,
- jusqu'à 10 membres non élus.

CONSIDERANT que ce comité sera présidé par un membre du Conseil municipal désigné par le maire,

CONSIDERANT les candidatures reçues,

ARRETE

Article 1

Madame Virginie OKS, adjointe au maire, est désignée en tant que présidente du Comité consultatif du Temps long

Article 2

Les membres suivants sont nommés parmi les membres du Conseil municipal :

- | | |
|----------------|--------------------|
| - Fabien VIAL | - Pierre MATUCHET |
| - Sophie SABOT | - Philippe SENEQUE |

Article 3

Les membres suivants sont nommés parmi les membres extérieurs au Conseil municipal :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - Serge SCHWARTZ | - Valérie MAS |
| - Marie DUCET HUILLARD | - Camille L'HERMITTE |
| - Alain DE GRAEVE | - Rémy ETHEVE |
| - Eric NASSE DUPRAZ | - Chloé ROUVRAIS |
| - Vincent MAILLARD | - Bénédicte WILLEMS |

Article 4

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5

La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés de la commune.

Ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye.

Le 22 septembre 2026,



Le maire,

Marie-Agnès BOUYSSOU